

ENTRETIEN ET GARANTIES



Nous vous remercions d'avoir choisi Naudon Mathé pour vos menuiseries et de la confiance que vous nous avez accordée.

Ce livret d'information a pour but de vous aider à pérenniser votre investissement et vous alerter sur nos conditions de garanties.

L'entretien de vos menuiseries est obligatoire pour faire valoir la garantie des produits.

Notre équipe est également à votre disposition si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires au : 05 55 63 09 49



NOS ENGAGEMENTS

Toute notre production de menuiseries est réalisée dans nos ateliers de fabrication en Creuse (23) et subit une série de tests sur banc d'essai dans nos locaux. L'ensemble des labels et certifications obtenus affirme notre savoir-faire et nous permet de développer des menuiseries extérieures surmesure présentant de hautes performances thermiques et acoustiques.



LABEL MENUISERIE 21 - Charte qualité des menuiseries bois, créée par un groupe d'entreprises de menuiseries adhérentes à la Fédération Française du Bâtiment, afin de mettre en valeur leur savoir-faire et la qualité de leurs produits par le biais d'un organisme de contrôle indépendant.



QUALIBAT RGE - Engagement qualité impliquant des moyens techniques, humains et financiers. Des contrôles qualité sont réalisés sur l'organisation de l'entreprise, les techniques de fabrication et la régularité administrative.



MARQUAGE CE - Indique la conformité d'un produit aux législations de l'UE et permet la libre circulation au sein du marché européen de nos produits.



PROTECTION DES FORÊTS - Nous nous engageons à utiliser le plus possible de bois issus de forêts gérées durablement, trier et valoriser nos déchets de fabrication.



LABEL CEKAL - garantit durant 10 ans les performances thermiques, acoustiques et de sécurité d'un vitrage installé sur une menuiserie.





Une question liée à l'après-vente?

Notre service SAV est là pour vous répondre, trouver des solutions et améliorer nos services et/ou nos produits. Pensez à vous munir de votre N° de Devis ou Facture pour être dirigé rapidement vers la bonne personne.



ENTRETIEN

L'entretien et la maintenance des menuiseries sont une nécessité pour conserver une durée de vie optimale des éléments, tant pour le visuel que pour la qualité. L'objectif est de compenser l'inévitable usure normale des produits ainsi que leur vieillissement naturel.

En quoi consistent l'entretien et la maintenance?

Les tâches peuvent être résumées ainsi :

- Nettoyer régulièrement la menuiserie (profils + vitrage)
- Vérifier que les orifices de drainage et ventilation ne sont pas obstrués
- Lubrifier les pièces mécaniques (quincaillerie en mouvement)
- Pour le bois, un entretien particulier sera à effectuer *

Fréquence de nettoyage :

Tout dépend de l'environnement dans lequel vous vous situez, le nettoyage sera moins régulier en zone rurale qu'en zone urbaine dense.

	Environnement	Fréquence de nettoyage
Zone rurale ou extra urbaine	Peu agressif	I fois / an
Zone urbaine dense	Agressif	I fois / semestre
Zone industrielle dense ou littoral	Très agressif	I fois / trimestre

La fréquence de nettoyage est un facteur important pour la durabilité et la garantie de vos produits, un manque de maintenance pourra engendrer des problèmes esthétiques et fonctionnels irréversibles.

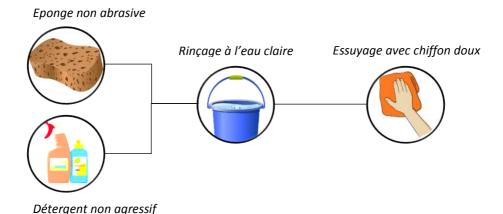
^{*} Voir entretien spécifique bois p6



Méthodes de nettoyage des profils :

Le lavage peut s'effectuer au moyen d'eau additionnée d'un agent nettoyant ; savon noir, détergent ménager biodégradable ou encore spray spécifique destiné aux menuiseries (attention au matériau traité!). Il doit ensuite être complété par un rinçage soigné à l'eau claire effectué à l'aide d'une éponge non abrasive. Un essuyage avec un chiffon doux et absorbant sera également nécessaire.

Il faut absolument éviter les détergents agressifs, solvants, acides et ne pas utiliser de tampons abrasifs comme la paille de fer, le papier de verre ou autre matériau rugueux. Eviter également d'effectuer le nettoyage lorsque les parties exposées au soleil sont trop chaudes, cela pourrait laisser des traces, notamment sur les profils aluminium laqués.



Méthodes de nettoyage des vitrages :

Les vitrages doivent être nettoyés périodiquement, principalement pour l'esthétique, mais aussi pour la durabilité et la performance du joint périphérique extérieur et intérieur. Le procédé reste identique à celui des profils à la différence qu'un détergent spécifique sera préféré pour dégraisser efficacement la surface du verre. Deux nettoyages minimum par an sont préconisés.

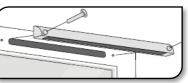


Nettoyage des drainages et des entrées d'air :

Il est conseillé de dépoussiérer une fois par an minimum les évacuations présentes sur les traverses basses des menuiseries, ainsi que les entrées d'air lorsque celles-ci en sont équipées. Il suffit dans ce cas

de dévisser la grille d'aération pour nettoyer correctement la mortaise.

<u>Un manque de ventilation peu entrainer</u> <u>de la condensation jusqu'à la moisissure</u> de vos murs intérieurs!

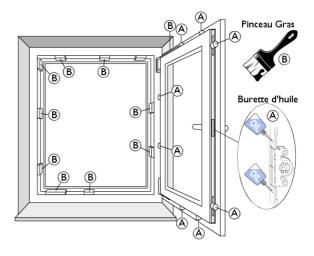


Maintenance de la quincaillerie :

Pour un bon fonctionnement de votre menuiserie, il est conseillé de lubrifier les parties en mouvements et de contrôler le serrage des vis au moins une fois par an. Un ouvrant mal réglé ou grippé s'usera rapidement et pourra rester bloqué, ce qui engendrera également des frais d'intervention non pris en garantie.

Pièces principales à entretenir :

- Serrure (hors barillet)
- Crémone
- Verrou semi-fixe
- Fiches
- Axes de rotation





Entretien spécifique pour les menuiseries bois :

- Si votre menuiserie est livrée préfinie :

Le bois est un matériau vivant qui se dégrade face aux intempéries s'il n'est pas protégé correctement, voilà pourquoi une finition est indispensable pour le stabiliser et le conserver.

Toutes nos menuiseries bois sortent de notre atelier avec au minimum un traitement FH (fongicide et hydrofuge) ou une couche d'impression blanche suivant votre demande. Dans les deux cas, <u>il vous revient de faire la finition (lasure ou peinture) dans les 30 jours qui suivent l'installation de votre menuiserie.</u>

TRES IMPORTANT, la face intérieure doit être impérativement finie et recevoir le même nombre de couches que l'extérieure. Sans finition, le bois risquerait de se déformer, ce qui engendrerait des dysfonctionnements, voire la perte d'étanchéité de la menuiserie ainsi que notre garantie fabricant.

- Si votre menuiserie est livrée finie directement de notre atelier :

Pour bénéficier de nos garanties de finitions, quelques consignes sont à respecter, notamment lors d'un impact sur la menuiserie : (utiliser le kit de retouche fourni avec vos menuiseries bois)

	Fenêtres peintes	Fenêtres lasurées
Eraflures, chocs,	 I application pinceau SW 910 incolore Séchage 2h 2 applications pinceau de finition DW691 couleur de l'ouvrage Séchage : 2h à 4h entre chaque couche 	 I application pinceau d'imprégnant GW306 couleur de l'ouvrage Séchage 2h à 4h I application pinceau SW 910 incolore Séchage 2h I application pinceau lasure LW700 couleur de l'ouvrage

Tous les 2 ans, un baume de soin nettoyant "Remmers" doit être appliqué sur la menuiserie à l'aide d'un chiffon doux qui ne peluche pas. A long terme une altération des couleurs peut apparaître, sans incidence sur la garantie.

<u>Dans le cas d'une nouvelle finition réalisée par vos soins, les joints d'étanchéité devront être masqués pour ne pas être peints !</u>



GARANTIES

Tout défaut apparent doit être signalé lors de la réception des travaux, ou dans un délai de 15 jours par lettre recommandée avec accusé de réception, accompagnée de la copie de la facture.

Les interventions au titre de garantie ne prolongent pas la durée initiale de celle-ci.

Les garanties débutent à la réception des ouvrages ou au plus tard 3 mois après la livraison des menuiseries à l'installateur

A. Menuiseries

Les garanties de nos menuiseries sont valables uniquement lorsque l'entretien et la mise en œuvre ont été respectés selon nos recommandations.

- Dormant (bâti scellé sur la maçonnerie): 10 ans (garantie décennale contractuelle au titre du gros œuvre) pièces et main d'œuvre
 - Cette garantie est valable uniquement pour un produit posé par nos soins (ou sous-traitant), en cas de fourniture seule, ce sera la garantie de bon fonctionnement de 2 ans qui sera adoptée.
 - La garantie décennale est prise en compte lorsque le produit ne remplit plus ses fonctions principales, à savoir ; « être étanche » et « s'ouvrir / se fermer »
 - Si une fenêtre devient <u>impossible à ouvrir</u> (pas juste difficile à ouvrir) ou qu'il y a une infiltration d'eau, nous rentrons dans le cas d'une décennale.
 - Un vitrage rayé, une poignée dure à tourner, une serrure qui ne verrouille plus la porte d'entrée ou un profil qui se décolore ne rentre pas dans cette garantie.
- Ouvrant et accessoires fixés dessus : 2 ans (garantie biennale de bon fonctionnement hors quincaillerie) pièces et main d'œuvre . Un ouvrant difficile à manœuvrer rentre dans cette garantie.



 Quincaillerie: 2 ans (garantie biennale de bon fonctionnement) - pièces et main d'œuvre¹

Concerne exclusivement le bon fonctionnement des ferrures (poignée, crémone, cylindre, gâche, paumelle, ...). Une serrure qui ne se verrouille plus, une poignée tournant dans le vide, ou une crémone défectueuse.

Les produits ayant un fonctionnement électronique ou magnétique ne sont pas concernés puisqu'ils possèdent leur propre garantie.

<u>Vitrage</u>: 10 ans contre la formation de poussière et de condensation à l'intérieur du vitrage - pièces et main d'œuvre¹

Ne prend pas en compte les vitrages cassés, fêlés, rayés, tagués, impactés, tachés suite à un acte de vandalisme ou un cas de force majeur. Tout défaut (autre que l'étanchéité) constaté après réception ne sera pas pris en garantie.

 <u>Laquage aluminium</u>: (les garanties suivantes comprennent les pièces et la main d'œuvre¹)

2 ans pour les accessoires laqués (paumelles, poignées, tôles, matériaux composites)

I 0 ans pour les profils laqués en classe I (laquage basique peu utilisé dans notre fabrication, mais peut parfois être la seule option sur certains coloris. Précisé sur la facture)

25 ans pour les profils laqués en classe 2 (utilisé pour la majorité de notre fabrication et disponible dans beaucoup de coloris. Précisé sur la facture)

La garantie du laquage couvre exclusivement les pièces laquées contre les défauts suivants :

- Décollement, écaillage et cloquage
- Corrosion, sauf si cette corrosion est causée par pliage ou déformation des éléments après application de la laque de finition
- Farinage, changement de teinte et perte de brillance supérieure aux tolérances des prescriptions du label Qualicoat®
- Corrosion filiforme

- Peinture Bois:

Nos lasures sont garanties 5 ans Nos peintures entre 5 et 10 ans suivant la teinte RAL (précisée sur la facture) - Pièces et main d'œuvre¹



Les accessoires des menuiseries bois n'ont pas de garantie spécifique concernant leur coloris.

Passé ces délais, il est fortement conseillé de poncer et de repeindre le bois, afin de préserver sa solidité et sa stabilité.

La garantie ne s'applique que dans les cas ou au moins 5% de la surface du revêtement est altérée.

Coloris PVC: (les garanties suivantes comprennent les pièces et la main d'œuvre¹)

7 ans sur les profils plaxés (en France Métropolitaine)

La garantie est valable :

- Contre le décollage, les écailles et la formation de bulles
- Contre la décoloration jusqu'à un niveau de gris 3 selon ISO105/AO2
- Sur la durabilité, la fonctionnalité et la forme des profilés, dans les limites déterminées par les agrégations techniques

10 ans sur les profils teintés masse (en France Métropolitaine)

La garantie est valable :

- Contre la décoloration jusqu'à un niveau de gris 3 selon ISO105/AO2, à l'exception des couleurs caramel et brun, utilisées exclusivement dans le cas d'un collage des 2 côtés.
- Sur la durabilité, la fonctionnalité et la forme des profilés, dans les limites déterminées par les agrégations techniques
- Sur les caractéristiques chimiques et physico-mécaniques selon la norme NFT 54-405
- Uniquement dans le cas où la pose a été réalisée par l'entreprise NAUDON MATHE (La main d'œuvre comprend le démontage/montage + le déplacement)

B. Fermetures

 Volet roulant: 5 ans (garantie biennale de bon fonctionnement + 3 ans d'extension de notre fournisseur) pièces et main d'œuvre¹

La garantie débute à la date de livraison du fournisseur dans nos ateliers et peut donc être décalée par rapport à la menuiserie qui elle débute à la livraison chez l'installateur ou à la réception des travaux. La limite de garantie du volet est inscrite sur une vignette collée sur la lame finale. Des extensions de garantie existent selon la motorisation installée.



Sont exclus de cette garantie :

- Usure normale des produits (piles, joints, environnement corrosif, évolution naturelle des teintes)
- Usure des batteries des volets roulants solaires (moyenne de 5 ans)
- Utilisation impropre à la destination du produit, ou détériorations dues à des chocs
- Phénomène météorologique exceptionnel

C. Généralités

Tous les dommages apportés à l'esthétique et au confort sans perte de qualité de fonctionnement ne sont pas pris en considération par les garanties (sauf si décoloration en dehors des tolérances prévues)

Tous les dégâts dus à une mauvaise utilisation ou un choc ne sont pas pris en charge. Sont également exclus de la garantie, les éléments dont l'entretien préconisé n'a pas été respecté.

Le client ne peut pas prétendre à un droit de dommages et intérêts.

Les garanties sont limitées au remplacement des pièces défectueuses.

Les pièces rapportées qui sont changées ne permettent pas de rallonger la garantie initiale de l'ensemble.

Les garanties ne couvrent pas les phénomènes météorologiques exceptionnels qui dépassent les niveaux de performances prescrits, ni les actes de vandalismes, ou autres dégradations dues par des produits non-compatibles appliqués par le client. Si les produits ont été modifiés par une tierce personne, aucune garantie ne pourra être demandée.

Les produits motorisés et connectés ont en moyenne une durée de garantie de 2 ans, mais cela dépend directement de notre fournisseur. Ces garanties seront donc analysées au cas par cas.

Dans le cas d'une intervention sous garantie, NAUDON MATHE s'engage à fournir une pièce équivalente à celle qui est défectueuse et se garde le droit de choisir la solution la plus adaptée. Sauf précision contraire dans les garanties ci-dessus, la main d'œuvre pour le remplacement des pièces est facturée dès lors que les travaux ont été réceptionnés sans réserve.



CONSEILS D'UTILISATION

Pour une meilleure optimisation des produits, NAUDON MATHE vous recommande quelques conseils d'utilisation simples :

L'utilisation des menuiseries au quotidien doit se faire en toute sécurité, dans un esprit de bon sens: Ne pas se pencher vers l'extérieur, ne pas se suspendre aux battants, éviter les claquements trop forts ou non contrôlés de type courant d'air, ...



Pour les fenêtres battantes, oscillo-battantes et de type ventus, utilisez de préférence vos deux mains lors de la fermeture, afin de faciliter l'écrasement des joints d'étanchéité.

Pour les portes d'entrées et les portes-fenêtres,

veillez à ne pas claquer trop fort l'ouvrant, vous risquez de casser une gâche. Pour les portes automatiques, (avec déclencheur) claquez doucement l'ouvrant. Pour les portes ou



Déclencheur



portes-fenêtres à relevage, (sans déclencheur) veillez à bien relever la poignée après la fermeture de l'ouvrant, cela verrouillera les galets et permettra de fermer à clé.

Pour les châssis coulissants, nous vous conseillons également d'utiliser vos deux mains pour l'ouverture et la fermeture des vantaux souvent imposants.



Pour tous les éléments motorisés, pensez à vérifier l'état de vos produits pour ne rien endommager lors du fonctionnement et également contrôler le niveau de charge des batteries et piles.



